

## NOTE DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2015

Le Budget Primitif 2015 de la Commune de Mennecy a été élaboré dans un contexte de crise persistante sur le plan national, que la Commune de Mennecy subit de plein fouet.

Force est de constater que depuis l'an dernier les dotations de l'Etat et les différentes allocations et subventions du Conseil Général ou de divers organismes ne cessent de diminuer.

Cette spirale infernale devrait se poursuivre au cours des prochaines années.  
Ainsi, d'ici 2020, c'est entre 10 et 12 M€ de recettes qui disparaîtront du budget de la commune.

Au cours de l'année 2015, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) baissera de 395 K€ et la Dotation nationale de Péréquation de 45 K€.

Les recettes attendues de la CAF, du Département et de la SNCF diminueront de 60 K€,

La Dotation de Solidarité Urbaine, quant à elle, sera portée à 121 091 €.

Ainsi, près de 430 K€ de recettes sont perdues sur 2015 en comparaison avec 2014.

De plus, en matière de dépenses, la Commune devient contributrice à hauteur de 22 K€ en application de l'article 55 de la loi SRU. A cette nouvelle contribution, s'ajoute une hausse de 69 K€ au titre du FPIC.

C'est donc plus de **500 K€** qui viennent amputer le budget de la section de fonctionnement.

Malgré tout, il demeure indispensable de continuer à rendre aux habitants un service public de qualité, au juste prix et de valoriser et entretenir le patrimoine communal.

En conséquence, les efforts de réduction des frais de fonctionnement sont poursuivis sur 2015 dans la mesure du possible car beaucoup de dépenses sont incompressibles.

En investissement, cela se traduit par un ralentissement ou un décalage dans les projets.

## **I - SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A- LES DEPENSES**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 3 585 631,76 €.**

**1) LES RESTES A REALISER : 160 727,76 €**

Ces reports correspondent à des opérations réalisées en 2014 pour lesquelles les factures n'avaient pas été transmises par les prestataires avant la fin de l'exercice ou engagées en 2014 et qui s'achèveront en 2015. Ces diverses opérations sont réparties dans les chapitres 20 (pour 25 k€), 21 (pour 133 k€), et 23 (pour 1,5 k€).

**2) LES DEPENSES NOUVELLES : 3 424 904 €**

Ces dépenses concernent principalement :

- En matière d'études : les frais de maîtrise d'œuvre pour diverses opérations, la révision du PLU.
- Les audits énergétiques des bâtiments.
- Des travaux dans les bâtiments scolaires, notamment la création de deux classes supplémentaires à l'école de la Sablière et une nouvelle classe à l'école élémentaire de la Jeannotte.
- Divers travaux de mise aux normes et de rénovation dans plusieurs bâtiments communaux et la rénovation de la toiture des tennis.
- Des travaux sur la voirie : l'aménagement du centre-ville et l'amélioration de la chaussée dans divers secteurs de la commune.
- En matière de sécurité : poursuite des installations liées à la vidéo protection avec 10 nouvelles caméras.
- L'inscription d'une enveloppe pour « dépenses imprévues » : 54 939 €.
- L'amortissement de la dette à hauteur de 1 248 388,96 €.
- La reprise du déficit produit en 2014, soit la somme de 201 982,56 €.

### **B- LES RECETTES**

**1/ LES RESTES A REALISER : 52 279,64 €**

**2/ LES RECETTES NOUVELLES : 3 533 352,12 €**

Les recettes réelles d'investissement proviennent principalement :

- des subventions d'investissement : 161 448,50 €
- du F.C.T.V.A de l'année 2013 : 325 000 €
- des cessions immobilières : 458 854 €
- du recours à l'emprunt : 700 000 €
- de l'affectation du résultat issu de l'excédent 2014 de la section de fonctionnement : 802 537,16 €
- du virement de la section de fonctionnement : 613 012,05 €

## **II - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 18 844 878,87 €.**

### **A- LES DEPENSES**

#### **1) LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAP. 011) : 4 378 797,25 €**

Ces charges recouvrent les dépenses courantes de fonctionnement des services municipaux (hors dépenses de personnel).

Ce chapitre est en baisse de 4,78 % par rapport au réalisé de l'exercice 2014. Les postes varient à la hausse ou à la baisse en fonction des besoins.

Les principales hausses concernent les postes de dépenses suivants : la maintenance corrective des bâtiments et de la voirie (compensée par la baisse de la maintenance préventive), les assurances de la commune, les études (crédits nécessaires pour la révision du PLU et pour la poursuite de l'agenda 21), les frais de voyages et de déplacements en raison de la prise en charge des frais pour 3 agents en congés bonifiés, les annonces et les insertions liées aux frais de publications obligatoires pour les marchés publics.

En revanche, certaines dépenses sont inscrites à la baisse : les dépenses de communication (publications municipales et frais de publicité), les fêtes et cérémonies, l'alimentation et enfin le chauffage des bâtiments.

#### **2) LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAP. 012) : 11 294 824,70 €**

Ce poste budgétaire progresse de 1,05 % par rapport à son niveau d'exécution de 2014.

Cette évolution provient notamment de la prise en compte de l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur une année entière et de la revalorisation des agents de catégorie C.

#### **3) LES AUTRES DEPENSES DE GESTION COURANTE (CHAP. 65) : 595 506 €**

Ce chapitre est en diminution de 3,38 % au regard du réalisé sur l'exercice 2014.

Ces dépenses concernent notamment la subvention du CCAS (100 000 €), les subventions aux associations (254 075 €), la subvention à la caisse des écoles (43 200 €) et les indemnités des élus.

#### **4) AUTRES DEPENSES (CHAP. 014 / 66 / 67 / 68 / 022 / 023 /042) : 2 575 750,92 €**

Ces dépenses concernent notamment :

- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : **l'effet de la péréquation se poursuit, après une hausse de 100,11 % du montant versé par Mennecy entre 2013 et 2014, l'augmentation pour 2015 est de 64,72 %, soit un montant de 175 078 €.**
- Le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU : 22 226,39 €. La Commune est, pour la première année, contributrice car il manque 172 logements sociaux.
- Les charges financières de la commune de 1 125 523,64 € sont réduites de 5,98 %.
- L'inscription d'une enveloppe pour « dépenses imprévues » : 179 074 €.
- Le virement à la section d'investissement : 613 012,05 €.

## B- LES RECETTES

### 1) LES PRODUITS DES SERVICES (CHAP. 042 / 70 / 75 / 76 / 77 / 78/013) : 2 126 912.63 €

Les montants prévus sur ces chapitres correspondent notamment aux recettes suivantes :

- Les produits des services (chapitre 70) qui concernent principalement les redevances et droits perçus sur les usagers des services de la ville, et les participations des familles.
- Les produits de gestion courante (chapitre 75) qui correspondent aux revenus des immeubles, et aux locations de bâtiments municipaux et à l'occupation des structures sportives.

### 2) LA FISCALITE ET LES DOTATIONS : 16 717 966,24 €

- Le chapitre 73 (impôts et taxes) concerne les contributions directes (10 285 998 €), les compensations (2 300 000 €), les droits de mutations (400 000 €), la taxe locale sur l'électricité (251 335 €) et la taxe locale sur la publicité extérieure (75 000 €).

- Le chapitre 74 (dotations et participations) enregistre une très forte diminution de 15,49 %, soit – **552 640€ par rapport aux montants perçus en 2014.**

En effet, la dotation globale de fonctionnement (DGF) accuse une baisse de 394 654 € et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) devrait être réduite de 45 000 €.

Quant aux aides de la CAF, elles diminuent de près de 60 000 €.

Pour ce qui est de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), elle atteint 121 091 €.